



CHARTES ECOLE DE RUGBY DU XV DE GRAND LIEU

Ecole de Rugby – Charte du dirigeant

Une charte, c'est : des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter !
Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Les dirigeants ont pour mission d'organiser la vie de l'École de Rugby, de « faciliter » la tâche des Éducateurs et l'épanouissement des joueurs.		
Droits du Dirigeant	Devoirs de l'Éducateur	Des règles de vie à respecter
<p>Le Dirigeant a droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la formation et l'information qui lui permettront d'être performant - à une connaissance claire de son rôle et de ses responsabilités, - au respect des enfants, des parents, des éducateurs et de l'ensemble du Club, - à la coopération des parents pour lui faciliter les tâches administratives, organisationnelles ou logistiques, - à la reconnaissance que mérite son investissement bénévole, - à l'aide du club pour lui procurer des « conditions de travail » acceptables, - à la participation à l'élaboration du projet de club, de ses règles de vie, et de son fonctionnement. 	<p>Il a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se former pour mettre toujours plus de compétences au service des enfants, - de préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de Formation, - de veiller à la sécurité des joueurs, - de chercher toujours à transmettre une technique et une passion, en donnant du plaisir, - de faire de la compétition un « outil de formation », en laissant de l'initiative, en respectant joueurs, arbitres et entourage, - d'assurer un suivi écrit de l'évolution de chaque joueur. 	<p>Il a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'établir et de faire connaître aux enfants les règles de vie du groupe, - de les faire respecter, - d'être intransigeant sur le respect des «valeurs » : Respect, Solidarité, Camaraderie, Tolérance, etc... - de veiller à donner à TOUS du temps de jeu, - de positiver tout progrès de l'enfant.
<p>Il a aussi droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des moments d'échange et de convivialité que doit organiser le club, - à la participation à la vie du club dans son ensemble. 	<p>Il a aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter les critiques constructives, d'où qu'elles viennent, - d'être « acteur » d'une bonne entente et d'une bonne coopération. 	<p>Il a aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser des temps de convivialité et d'échange, soit entre dirigeants, soit avec les parents.

Le

Signature du dirigeant